

## “Projet de complexe sportif et commercial du PSG”

### *Résumé*

Le projet du Paris-Saint-Germain d'acquisition de son propre stade s'inscrit dans la logique purement mercantile du sport-business, opposée à notre vision d'un sport populaire et ancré dans les territoires. Ce projet est une aberration urbaine, consommatrice d'espaces et de finances publiques, générateur de nuisances importantes et n'apportant rien à la cohésion sociale.

Les investissements publics dans la construction d'équipements privés à vocation sportive doivent être conditionnés à des engagements pour un sport populaire et inclusif, respectueux de l'environnement.

Où qu'il soit implanté, ce projet est inutile et nuisible : les élu.es Écologistes s'opposeront aux délibérations le concernant dans les assemblées où elles et ils siègent.

### *Exposé des motifs*

Créé en 1970, pour combler l'absence d'équipe de football performante dans la capitale, par la volonté conjointe de la FFF, de personnalités publiques et d'hommes d'affaires, le Paris Saint Germain (PSG) accède à la 1<sup>ère</sup> Division en 1974. La même année, la Ville de Paris met le Parc des Princes à disposition exclusive du club.

Créé dans le double objectif de devenir un club populaire emblème du territoire francilien ET un acteur majeur du football européen, le club a connu une histoire sportive, financière et managériale complexe (réussite sportive des années 90, échec du projet « PSG-Banlieues », crises financières à répétition, hooliganisme, gestion interne déliquescence ...) jusqu'au rachat du club au printemps 2011 par l'investisseur qatari Qatar Sport Investment (QSI), pour 64 M€.

Sous perfusion financière illimitée de QSI, le PSG devient le club phare français, mais doit attendre 2025 et sa 1<sup>ère</sup> victoire en Ligue des Champions, pour se hisser vraiment parmi les grands d'Europe.

**En 2023, le club est valorisé 4 Md€, ce qui en fait un des clubs les plus chers du monde, et un des emblèmes majeurs du sport-spectacle et de la mainmise des fonds d'investissements internationaux sur le sport professionnel.**

Avec 48 000 places, le Parc des Princes est au 30<sup>ème</sup> rang des enceintes européennes, ce qui n'empêche pas le club d'être à la 2<sup>ème</sup> place européenne des revenus de billetterie (153 M€ en 2023), grâce ou à cause d'une politique tarifaire inabordable pour les classes populaires.

Dès 2011, QSI souhaite accroître la capacité du stade à 60 000 places, et exige d'acquérir le Parc des Princes. Après de longues tractations, le Conseil de Paris vote le refus de vendre le stade en février 2024.

Jouant de l'opposition politique entre Ville et Région, et de la rivalité personnelle entre la Maire de Paris et la Présidente de la Région, le PDG du club affirme sa volonté de quitter le Parc des Princes et, à l'instar de l'Olympique Lyonnais, de construire dans la région son « PSG Land » sur un des terrains d'un minimum de 50 ha gelés par la Région. Le coût du projet est estimé à 1 Md€, avec un délai de réalisation de 5 à 8 ans. Sur les 3 sites initialement retenus, 2 restent en lice :

- à Massy (Essonne) – 70 hectares dont 30 de friche commerciale et 40 classés en terre agricole

- à Poissy (Yvelines) – 200 ha, sur une partie des terrains des usines Stellantis

Le PSG affirme vouloir prendre sa décision avant la fin de l'année 2025, mais il est probable que le club attende le résultat des élections municipales à Paris : une victoire de la droite pourrait relancer l'option de la vente du Parc des Princes au PSG.

Les 3 options d'implantation de ce « PSG Land » (Parc des Princes, Massy, Poissy) sont au cœur des campagnes électorales municipales dans les territoires concernés.

Il est important que Les Écologistes portent une vision cohérente et une position commune sur ce projet quel que soit le territoire concerné et les spécificités de chacun d'eux : la position « pas chez moi mais pourquoi pas ailleurs ? » n'est pas pensable.

Les Écologistes doivent se saisir de ce dossier pour montrer leur cohérence politique et leur solidarité face à ces projets d'aménagements portés par l'industrie du sport-spectacle, et celles du loisir et du spectacle en général.

Quelle que soit son implantation, la finalité mercantile du projet du propriétaire du club est honnêtement annoncée : **satisfaire des objectifs de développement et d'augmentation des revenus d'ordre privé**. Il n'a pas vocation à s'inscrire dans quelque politique publique que ce soit, d'ordre national ou territorial (sportive, économique, culturelle, d'aménagement...). Il s'inscrit dans la logique de basculement du sport professionnel vers le « sport spectacle » et ses exigences de rentabilité, brassant des sommes irréelles, déconnecté de l'activité sportive quotidienne et populaire.

Les collectivités territoriales devront supporter financièrement le redimensionnement des accès aux équipements (voirie, transports en commun ...). Autant d'investissements publics qui ne pourront être consacrés au développement des infrastructures nécessaires aux pratiques sportives et culturelles inclusives, favorisant santé publique et cohésion sociale.

Ce projet est à l'image de la gestion du club par son propriétaire et symbolise la déconnexion du club de son histoire, de son assise populaire, de son territoire et de ses supporters.

Quelle que soit son implantation, ce projet implique de nouvelles artificialisations des sols, sur des sites dont il convient de penser globalement la reconversion : réindustrialisation, réemploi des friches, renaturation ...

La promesse de création d'emplois avancée par les promoteurs du projet est un leurre : sur ce qui n'est au final qu'un parc d'attractions et une zone commerciale dédiée de plus, les seuls emplois garantis sont ceux liés à la gestion du stade et à la commercialisation des événements.

## **MOTION**

Ayant pris connaissance du projet du propriétaire du Paris-Saint-Germain d'acquisition ou de construction de son propre stade et de développement autour de celui-ci d'un espace commercial dédié,

### **Les Écologistes rappellent que :**

- ce projet s'inscrit dans la logique purement mercantile de développement du sport-business, transformant le sport professionnel en un spectacle à forte rentabilité financière, déconnecté des territoires, logique qui est à l'opposé de notre vision d'un sport populaire et ancré dans les territoires ;

- ces méga-équipements, peu créateurs d'emplois, sont des aberrations urbaines, consommatrices d'espaces et de finances publiques, pour des événements rares, générateurs de nuisances importantes et n'apportant rien à la cohésion sociale du territoire ;
- les investissements publics éventuels dans la rénovation ou la construction d'équipements privés à vocation sportive doivent être conditionnés à des engagements d'actions allant dans le sens de politiques publiques de soutien au développement du sport populaire et inclusif, à la féminisation des pratiques, à la réduction de l'empreinte carbone et environnementale du sport professionnel ...

**Les Écologistes affirment que**, quel que soit son lieu d'implantation, ce projet purement commercial est inutile et nuisible et que, à ce titre, leurs élu.es s'opposeront aux délibérations qui seront soumises en soutien (foncier, financier, technique ...) à celui-ci dans les assemblées compétentes où elles et ils siègent.

Si une suite devait être donnée à ce projet, Les Écologistes demandent à ce qu'une vaste consultation sur ce projet soit menée dans la population par les collectivités locales concernées (Région, Intercommunalités, communes ), aussitôt que possible et en amont des procédures administratives obligatoires.

**Unanimité pour**

### *Synthèse des positions antérieures du parti*

Opposition au projet de Grand Stade de Rugby sur le site de l'Hippodrome de Ris-Orangis (2014)

### *Annexe*

Pour rappel, cahier d'acteur rédigé pour la CPDP « Grand Stade de Rugby » :

<https://www.sportstrategies.com/le-psg-entre-dans-une-nouvelle-ere-avec-son-campus-ultra-moderne-a-poissy/>